

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025 à 20h30

### Commune déléguée de VIRE

#### 26 bis - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Bocage Ensemble et Solidaire (BOC EN SOL)

Marie-Noëlle BALLÉ donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'association Bocage Ensemble et Solidaire a été créée en janvier 2023, elle a pour objet d'organiser de gérer et de participer à des animations caritatives et/ou solidaires. Son siège social est à Vire Normandie.

Elle met en place notamment les activités proposées dans le cadre du téléthon sur le territoire ainsi qu'un défi cycliste dont l'objectif est la collecte de dons au profit de l'AFM-Téléthon. En mai 2025, l'association a organisé une journée de promotion du Handisport au Vaudeville.

Les dirigeants de l'association ont l'intention en 2026 (dès janvier) de mettre en œuvre une animation « Boccia » pour les personnes en situation de handicap à raison de 2 rendez-vous par mois. Pour cette activité un gymnase adapté est nécessaire. Pour rappel, la Boccia est un sport de boules pratiquée par des personnes en situation de handicap en catégorie handisport. Lors des jeux paralympiques de Paris l'an dernier, ce sport a bénéficié d'un éclairage médiatique important grâce à la médaille d'or remportée par Aurélie Aubert.

L'association doit acquérir du matériel pédagogique adapté spécifique pour mettre en place des ateliers. Le cout est estimé à 1700€. Elle sollicite la collectivité pour un accompagnement financier à l'acquisition de ce matériel.

La commission sport vie associative du 30 octobre a émis un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association Bocage Ensemble et Solidaire pour l'acquisition de matériel spécifique ainsi qu'une mise à disposition gracieuse d'une salle de sport pour la mise en œuvre d'activités sportives pour personnes à mobilité réduite.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-26bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025  
Publication : 18/12/2025

Délibération n°2025/12/10/26 bis du 10 décembre 2025 à 20h30



Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2025,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- De donner son accord sur cette subvention.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	36	05
Vote Pour	36	05
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-26bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/12/10/26 bis du 10 décembre 2025 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents : 06

Le 10 Décembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 04 décembre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 04 décembre 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggié			<input checked="" type="checkbox"/>	
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange			<input checked="" type="checkbox"/>	
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAI Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	Françoise FOUBERT
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
HAMEL Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	Pascal MARTIN
LAURENT Françoise			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEDRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-26bis-DE

Accusé certifié exécuté par LE DRÉAU Nathalie

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Délibération n°2025/12/10/26 bis du 10 décembre 2025 à 20h30

LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFOUR Tony			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MALLÉON Philippe			<input checked="" type="checkbox"/>	
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude		<input checked="" type="checkbox"/>		
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-26bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/12/10/26 bis du 10 décembre 2025 à 20h30